

OPCO Santé

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

31 rue Anatole France
92300 Levallois-Perret

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

OPCO Santé

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

31 rue Anatole France
92300 Levallois-Perret

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée plénière de l'OPCO Santé

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée plénière, nous avons effectué l'audit des comptes annuels l'OPCO Santé relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable concernant la première application des règlements comptables ANC n° 2022-06 et 2023-03 décrit dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion le conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée plénière.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 23 juin 2026
Le commissaire aux comptes
Deloitte & Associés



Jean-Yves Guyard

Jean-Yves GUYARD



Assemblée Plénière du 24 juin 2026

OPCO SANTE

**31, Rue Anatole France
92300 LEVALLOIS PERRET CEDEX**

**COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE
CLOS AU 31 DECEMBRE 2025**

ETATS FINANCIERS

BILAN 31 DECEMBRE 2025 (en €)
OPCO SANTE

ACTIF	2025	2024	PASSIF	2025	2024
ACTIF IMMOBILISE			FONDS PROPRES		
Incorporelles	1 710 626	1 325 263	Apport	-	-
Corporelles	32 349 040	32 960 647	Apport à dévolution	18 137 558	18 137 558
En cours	10 079 177	2 606 791	Report à nouveau	127 269 123	145 710 163
Financières	15 496	15 496	Résultat de l'exercice	7 113 848	18 441 038
Compte de liaison investissements	-	-			
Total I	44 154 338	36 908 197	Total I	152 520 529	145 406 682
ACTIF CIRCULANT			PROVISIONS RISQUES & CHARGES		
France Compétences	135 866 924	179 756 891	Provisions pour risques	15 630 114	15 168 104
Créances sur autres subventions	26 200 571	22 650 709	Provisions pour charges	-	-
			Total II	15 630 114	15 168 104
Adhérents & comptes rattachés	243 491 714	225 766 051			
			DETTES		
Autres créances	3 195 567	3 774 901	Emprunts et dettes assimilés	550 779	-
			France Compétences	-	-
Charges constatées d'avance	1 212 266	721 142	Charges à payer pour engagements des financements de formation	458 583 651	507 943 687
			Dettes fournisseurs	6 269 734	5 458 107
Valeurs mobilières de placement	131 775 913	176 729 137	Dettes fiscales & sociales	9 923 572	10 906 852
			Autres dettes	4 463 827	233 728
Disponibilités	124 026 323	94 666 661	Produits constatés d'avance	61 989 411	56 207 880
Comptes de liaison			Comptes de liaison		
- Moyens communs	-	18 288 421	- Moyens communs	-	18 288 422
- Entre dispositifs	8 000	7 460 430	- Entre dispositifs	-	7 109 079
Total II	665 777 278	729 814 343	Total III	541 780 973	606 147 755
TOTAL GENERAL (I + II)	709 931 616	766 722 540	TOTAL GENERAL (I + II+ III)	709 931 616	766 722 540

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025 (en €)
OPCO SANTE

	2025	2024
Concours de France Compétences		
- au titre de la péréquation	24 569 415	34 350 789
- au titre des collectes légales	1 481 641	1 379 038
- au titre des fonds gérés obtenus	173 318 626	173 327 042
Contributions supplémentaires	356 558 616	344 068 674
Subventions de formation :		
- Fonds Social Européen (FSE)	461 791	25 093
- Etat	- 36 037	5 862 127
- Régions	85 427	2 004 072
- Appel à projet FPSPP		
- Autres	9 289 203	13 341 140
Mutualisation entre agréments	-	91 739
Reprises de provisions formation	1 511 688	-
Reversement au titre des disponibilités excédentaires		
Autres produits de formation		
PRODUITS DE FORMATION	567 240 370	574 449 714
Charges au titre du financement des formations	506 306 062	533 207 176
Reversement au titre de la collecte	-	17 694
Reversement au titre des disponibilités excédentaires	-	-
Mutualisation entre agréments	183 479	-
Autres charges de formation	2 615 473	10 622 440
CHARGES DE FORMATION	509 105 014	543 811 922
Total I : RESULTAT DE FORMATION	58 135 356	30 637 792
Produits de fonctionnement	4 396 179	3 856 643
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	4 396 179	3 856 643
Achats & charges externes	19 274 693	19 453 834
Impôts et taxes	3 261 073	3 172 054
Charges de personnel	31 425 971	29 296 188
Dotations aux amortissements & provisions	5 996 098	6 407 155
Autres charges	81 540	79 121
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	60 039 375	58 408 353
Total II : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	- 55 643 196	- 54 551 710
Total II : RESULTAT D'ACTIVITE (I+II)	2 492 160	- 23 913 918
Produits financiers	6 160 895	7 308 621
Charges financières	60 594	61 725
Total IV : RESULTAT FINANCIER	6 100 302	7 246 896
Produits exceptionnels	-	2 137
Charges exceptionnelles	-	21 989
Total V : RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	- 19 853
Impôts sur les sociétés	1 478 614	1 754 164
RESULTAT EXERCICE	7 113 848	-18 441 038

BILAN 31 DECEMBRE 2025 (en €)
ALTERNANCE

ACTIF	2025	2024	PASSIF	2025	2024
ACTIF IMMOBILISE			FONDS PROPRES		
Incorporelles	-	-	Apport	-	-
Corporelles	-	-	Apport à dévolution	-	-
En cours	-	-	Report à nouveau	2 506 176	5 760 976
Financières	-	-	Résultat de l'exercice	9 434 301	3 254 800
Compte de liaison investissements	26 928 452	23 878 018			
Total I	26 928 452	23 878 018	Total I	- 6 928 126	2 506 176
ACTIF CIRCULANT			PROVISIONS RISQUES & CHARGES		
France Compétences	131 758 724	175 576 006	Provisions pour risques	-	-
Créances sur autres subventions	22 648 050	22 648 050	Provisions pour charges	-	-
			Total II	-	-
Adhérents & comptes rattachés	-	-			
			DETTES		
Autres créances	-	1 287 517	Emprunts et dettes assimilés	-	-
			France Compétences	-	-
Charges constatées d'avance	-	-	Charges à payer pour engagements des financements de formation	185 605 764	216 869 144
			Dettes fournisseurs	7 202	7 202
Valeurs mobilières de placement	-	-	Dettes fiscales & sociales	919	1 634
			Autres dettes	2 070	-
Disponibilités	9 508 922	8 960 373	Produits constatés d'avance	-	-
Comptes de liaison			Comptes de liaison		
- Moyens communs	13 862 657	-	- Moyens communs	-	8 272 473
- Entre dispositifs	-	-	- Entre dispositifs	26 018 977	4 693 336
Total II	177 778 353	208 471 946	Total III	211 634 932	229 843 788
TOTAL GENERAL (I + II)	204 706 806	232 349 964	TOTAL GENERAL (I + II+ III)	204 706 806	232 349 964

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025 (en €)
ALTERNANCE

	2025	2024
Concours de France Compétences		
- au titre de la péréquation	24 569 415	34 350 789
- au titre des collectes légales	-	-
- au titre des fonds gérés obtenus	164 358 972	164 366 964
Contributions supplémentaires	-	-
Subventions de formation :		
- Fonds Social Européen (FSE)	-	-
- Etat	-	-
- Régions	-	-
- Appel à projet FPSPP	-	-
- Autres	-	-
Mutualisation entre agréments	-	91 739
Reprises de provisions formation	-	-
Reversement au titre des disponibilités excédentaires		
Autres produits de formation		
PRODUITS DE FORMATION	188 928 387	198 809 492
Charges au titre du financement des formations	170 377 854	176 882 100
Reversement au titre de la collecte	-	-
Reversement au titre des disponibilités excédentaires	-	-
Mutualisation entre agréments	183 479	-
Autres charges de formation	-	-
CHARGES DE FORMATION	170 561 332	176 882 100
Total I : RESULTAT DE FORMATION	18 367 055	21 927 392
Produits de fonctionnement	2 444 924	2 316 877
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	2 444 924	2 316 877
Achats & charges externes	9 906 303	9 659 922
Impôts et taxes	1 626 002	1 439 997
Charges de personnel	15 597 142	13 045 419
Dotations aux amortissements & provisions	3 081 718	3 340 727
Autres charges	21 729	291
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	30 232 894	27 486 355
Total II : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	- 27 787 971	- 25 169 478
Total II : RESULTAT D'ACTIVITE (I+II)	- 9 420 916	- 3 242 085
Produits financiers	3 917	6 565
Charges financières	16 362	13 486
Total IV : RESULTAT FINANCIER	- 12 445	- 6 920
Produits exceptionnels	-	9
Charges exceptionnelles	-	4 132
Total V : RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	- 4 123
Impôts sur les sociétés	940	1 672
RESULTAT EXERCICE	- 9 434 301	- 3 254 800

BILAN 31 DECEMBRE 2025 (en €)
PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ENTREPRISES -50 SALARIES

ACTIF	2025	2024	PASSIF	2025	2024
ACTIF IMMOBILISE			FONDS PROPRES		
Incorporelles	-	-	Apport	-	-
Corporelles	-	-	Apport à dévolution	-	-
En cours	-	-	Report à nouveau	870 104	7 765 469
Financières	-	-	Résultat de l'exercice	- 3 607 433	- 6 895 365
Compte de liaison investissements	1 277 042	1 076 647			
Total I	1 277 042	1 076 647	Total I	- 2 737 329	870 104
ACTIF CIRCULANT			PROVISIONS RISQUES & CHARGES		
France Compétences	3 940 618	4 013 303	Provisions pour risques	-	-
Créances sur autres subventions	0	-	Provisions pour charges	-	-
			Total II	-	-
Adhérents & comptes rattachés	-	-			
			DETTES		
Autres créances	-	-	Emprunts et dettes assimilés	-	-
			France Compétences	-	-
Charges constatées d'avance	-	-	Charges à payer pour engagements des financements de formation	3 128 191	4 767 300
			Dettes fournisseurs	-	-
Valeurs mobilières de placement	-	-	Dettes fiscales & sociales	-	-
			Autres dettes	-	-
Disponibilités	7 749	1 333 417	Produits constatés d'avance	-	233 856
Comptes de liaison			Comptes de liaison		
- Moyens communs	423 601	-	- Moyens communs	-	376 003
- Entre dispositifs	-	-	- Entre dispositifs	5 258 148	176 103
Total II	4 371 968	5 346 720	Total III	8 386 339	5 553 263
TOTAL GENERAL (I + II)	5 649 011	6 423 367	TOTAL GENERAL (I + II+ III)	5 649 011	6 423 367

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025 (en €)
PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ENTREPRISES -50 SALARIES

	2025	2024
Concours de France Compétences		
- au titre de la péréquation	-	-
- au titre des collectes légales	-	-
- au titre des fonds gérés obtenus	8 959 654	8 960 078
Contributions supplémentaires	-	-
Subventions de formation :		
- Fonds Social Européen (FSE)	-	-
- Etat	233 856	754 959
- Régions	-	12 333
- Appel à projet FPSPP		
- Autres	-	-
Mutualisation entre agréments	-	-
Reprises de provisions formation	-	-
Reversement au titre des disponibilités excédentaires		
Autres produits de formation		
PRODUITS DE FORMATION	9 193 510	8 217 452
Charges au titre du financement des formations	11 682 423	14 112 580
Reversement au titre de la collecte	-	-
Reversement au titre des disponibilités excédentaires	-	-
Mutualisation entre agréments	-	-
Autres charges de formation	-	-
CHARGES DE FORMATION	11 682 423	14 112 580
Total I : RESULTAT DE FORMATION	- 2 488 913	- 5 895 128
Produits de fonctionnement	98 340	104 423
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	98 340	104 423
Achats & charges externes	398 473	435 627
Impôts et taxes	65 405	53 662
Charges de personnel	627 383	463 741
Dotations aux amortissements & provisions	123 960	150 654
Autres charges	874	114
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	1 216 095	1 103 798
Total II : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	- 1 117 755	- 999 375
Total II : RESULTAT D'ACTIVITE (I+II)	- 3 606 668	- 6 894 503
Produits financiers	4	7
Charges financières	768	711
Total IV : RESULTAT FINANCIER	- 764	- 704
Produits exceptionnels	-	-
Charges exceptionnelles	-	157
Total V : RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	- 157
Impôts sur les sociétés	1	2
RESULTAT EXERCICE	- 3 607 433	- 6 895 365

BILAN 31 DECEMBRE 2025 (en €)
CONVENTIONNEL

ACTIF	2025	2024	PASSIF	2025	2024
ACTIF IMMOBILISE			FONDS PROPRES		
Incorporelles	-	-	Apport	-	-
Corporelles	-	-	Apport à dévolution	18 137 558	17 050 104
En cours	-	-	Report à nouveau	101 591 403	113 828 800
Financières	-	-	Résultat de l'exercice	2 539 435	11 149 944
Compte de liaison investissements	15 948 843	11 953 533			
Total I	15 948 843	11 953 533	Total I	122 268 397	119 728 961
ACTIF CIRCULANT			PROVISIONS RISQUES & CHARGES		
France Compétences	-	-	Provisions pour risques	11 726 225	10 622 440
Créances sur autres subventions	3 546 399	2 659	Provisions pour charges	-	-
			Total II	11 726 225	10 622 440
Adhérents & comptes rattachés	76 659 921	70 503 387	DETTES		
Autres créances	2 803 590	2 318 020	Emprunts et dettes assimilés	-	-
			France Compétences	-	-
Charges constatées d'avance	-	-	Charges à payer pour engagements des financements de formation	120 400 847	118 368 767
			Dettes fournisseurs	-	-
Valeurs mobilières de placement	116 613 329	114 925 807	Dettes fiscales & sociales	898 125	1 204 513
Disponibilités	48 040 949	50 685 404	Autres dettes	4 448 510	188 555
Comptes de liaison			Produits constatés d'avance	2 666 710	2 598 646
- Moyens communs	3 842 742	-	Comptes de liaison		
- Entre dispositifs	-	7 424 636	- Moyens communs	-	5 101 564
			- Entre dispositifs	5 046 960	-
Total II	251 506 931	245 859 914	Total III	133 461 153	127 462 045
TOTAL GENERAL (I + II)	267 455 774	257 813 446	TOTAL GENERAL (I + II+ III)	267 455 774	257 813 446

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025 (en €)
CONVENTIONNEL

	2025	2024
Concours de France Compétences		
- au titre de la péréquation	-	-
- au titre des collectes légales	-	-
- au titre des fonds gérés obtenus	-	-
Contributions supplémentaires	111 896 113	99 479 193
Subventions de formation :		
- Fonds Social Européen (FSE)	473 716	604 383
- Etat	- 269 893	6 617 086
- Régions	48 512	1 966 527
- Appel à projet FPSPP		
- Autres	9 289 203	13 341 140
Mutualisation entre agréments	-	-
Reprises de provisions formation	1 511 688	-
Reversement au titre des disponibilités excédentaires		
Autres produits de formation		
PRODUITS DE FORMATION	122 949 339	120 799 563
Charges au titre du financement des formations	105 692 771	111 494 656
Reversement au titre de la collecte	-	-
Reversement au titre des disponibilités excédentaires	-	-
Mutualisation entre agréments	-	-
Autres charges de formation	2 615 473	10 622 440
CHARGES DE FORMATION	108 308 244	122 117 096
Total I : RESULTAT DE FORMATION	14 641 095	- 1 317 533
Produits de fonctionnement	883 712	344 915
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	883 712	344 915
Achats & charges externes	5 042 693	4 511 703
Impôts et taxes	857 939	769 870
Charges de personnel	8 274 573	7 243 284
Dotations aux amortissements & provisions	1 568 714	1 334 933
Autres charges	50 323	78 579
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	15 794 242	13 938 369
Total II : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	- 14 910 530	- 13 593 453
Total II : RESULTAT D'ACTIVITE (I+II)	- 269 435	- 14 910 987
Produits financiers	3 742 233	5 018 868
Charges financières	35 227	39 372
Total IV : RESULTAT FINANCIER	3 707 006	4 979 497
Produits exceptionnels	-	2 128
Charges exceptionnelles	-	16 053
Total V : RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	- 13 926
Impôts sur les sociétés	898 136	1 204 528
RESULTAT EXERCICE	2 539 435	-11 149 944

BILAN 31 DECEMBRE 2025 (en €)
VOLONTAIRE

ACTIF	2025	2024	PASSIF	2025	2024
ACTIF IMMOBILISE			FONDS PROPRES		
Incorporelles	-	-	Apport	-	-
Corporelles	-	-	Apport à dévolution	-	-
En cours	-	-	Report à nouveau	249 615	249 615
Financières	-	-	Résultat de l'exercice	14 807 895	-
Compte de liaison investissements	-	-			0
Total I	-	-	Total I	15 057 510	249 615
ACTIF CIRCULANT			PROVISIONS RISQUES & CHARGES		
France Compétences	-	-	Provisions pour risques	-	-
Créances sur autres subventions	-	-	Provisions pour charges	-	-
			Total II	-	-
Adhérents & comptes rattachés	162 248 096	151 066 752			
			DETTES		
Autres créances	-	-	Emprunts et dettes assimilés	-	-
			France Compétences	-	-
Charges constatées d'avance	-	-	Charges à payer pour engagements des financements de formation	146 329 130	164 287 218
			Dettes fournisseurs	-	-
Valeurs mobilières de placement	7 757 969	54 555 341	Dettes fiscales & sociales	541 939	483 871
			Autres dettes	-	-
Disponibilités	49 961 837	17 343 777	Produits constatés d'avance	58 668 544	53 375 378
Comptes de liaison			Comptes de liaison		
- Moyens communs	9 828 533	-	- Moyens communs	-	4 331 436
- Entre dispositifs	-	-	- Entre dispositifs	9 199 311	238 351
Total II	229 796 434	222 965 869	Total III	214 738 924	222 716 254
TOTAL GENERAL (I + II)	229 796 434	222 965 869	TOTAL GENERAL (I + II+ III)	229 796 434	222 965 869

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025 (en €)
VOLONTAIRE

	2025	2024
Concours de France Compétences		
- au titre de la péréquation	-	-
- au titre des collectes légales	-	-
- au titre des fonds gérés obtenus	-	-
Contributions supplémentaires	232 750 723	233 367 406
Subventions de formation :		
- Fonds Social Européen (FSE)	-	-
- Etat	-	-
- Régions	-	-
- Appel à projet FPSPP	-	-
- Autres	-	-
Mutualisation entre agréments	-	-
Reprises de provisions formation	-	-
Reversement au titre des disponibilités excédentaires		
Autres produits de formation		
PRODUITS DE FORMATION	232 750 723	233 367 406
Charges au titre du financement des formations	208 696 194	220 737 758
Reversement au titre de la collecte	-	-
Reversement au titre des disponibilités excédentaires	-	-
Mutualisation entre agréments	-	-
Autres charges de formation	-	-
CHARGES DE FORMATION	208 696 194	220 737 758
Total I : RESULTAT DE FORMATION	24 054 529	12 629 648
Produits de fonctionnement	896 358	1 107 312
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	896 358	1 107 312
Achats & charges externes	3 632 051	4 885 606
Impôts et taxes	659 658	851 871
Charges de personnel	6 422 034	7 926 414
Dotations aux amortissements & provisions	1 129 882	1 595 567
Autres charges	7 967	139
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	11 851 592	15 259 597
Total II : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	- 10 955 235	- 14 152 286
Total II : RESULTAT D'ACTIVITE (I+II)	13 099 294	- 1 522 637
Produits financiers	2 258 113	2 016 205
Charges financières	7 566	8 016
Total IV : RESULTAT FINANCIER	2 250 548	2 008 189
Produits exceptionnels	-	-
Charges exceptionnelles	-	1 663
Total V : RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	- 1 663
Impôts sur les sociétés	541 947	483 889
RESULTAT EXERCICE	14 807 895	- 0

BILAN 31 DECEMBRE 2025 (en €)
TRAVAILLEURS HANDICAPES EN ESAT

ACTIF	2025	2024	PASSIF	2025	2024
ACTIF IMMOBILISE			FONDS PROPRES		
Incorporelles	-	-	Apport	-	-
Corporelles	-	-	Apport à dévolution	-	-
En cours	-	-	Report à nouveau	13 198 866	11 667 525
Financières	-	-	Résultat de l'exercice	1 400 746	1 531 341
Compte de liaison investissements	-	-			
Total I	-	-	Total I	14 599 612	13 198 866
ACTIF CIRCULANT			PROVISIONS RISQUES & CHARGES		
France Compétences	-	-	Provisions pour risques	-	-
Créances sur autres subventions	0	-	Provisions pour charges	-	-
			Total II	-	-
Adhérents & comptes rattachés	3 260 687	2 904 970			
			DETTES		
Autres créances	-	16 098	Emprunts et dettes assimilés	-	-
			France Compétences	-	-
Charges constatées d'avance	-	-	Charges à payer pour engagements des financements de formation	3 119 719	3 651 258
			Dettes fournisseurs	-	-
Valeurs mobilières de placement	7 404 615	7 247 989	Dettes fiscales & sociales	37 590	64 074
			Autres dettes	13 246	31 673
Disponibilités	7 484 319	6 924 638	Produits constatés d'avance	2 640	-
Comptes de liaison			Comptes de liaison		
- Moyens communs	377 481	-	- Moyens communs	-	183 619
- Entre dispositifs	-	35 794	- Entre dispositifs	754 295	-
Total II	18 527 103	17 129 490	Total III	3 927 490	3 930 624
TOTAL GENERAL (I + II)	18 527 103	17 129 490	TOTAL GENERAL (I + II+ III)	18 527 103	17 129 490

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025 (en €)
TRAVAILLEURS HANDICAPES EN ESAT

	2025	2024
Concours de France Compétences		
- au titre de la péréquation	-	-
- au titre des collectes légales	-	-
- au titre des fonds gérés obtenus	-	-
Contributions supplémentaires	11 911 780	11 222 075
Subventions de formation :		
- Fonds Social Européen (FSE)	- 11 925	629 476
- Etat	-	-
- Régions	36 915	25 212
- Appel à projet FPSPP		
- Autres	-	-
Mutualisation entre agréments	-	-
Reprises de provisions formation	-	-
Reversement au titre des disponibilités excédentaires		
Autres produits de formation		
PRODUITS DE FORMATION	11 936 770	11 876 763
Charges au titre du financement des formations	9 856 820	9 980 082
Reversement au titre de la collecte	-	-
Reversement au titre des disponibilités excédentaires	-	-
Mutualisation entre agréments	-	-
Autres charges de formation	-	-
CHARGES DE FORMATION	9 856 820	9 980 082
Total I : RESULTAT DE FORMATION	2 079 950	1 896 681
Produits de fonctionnement	66 757	- 15 803
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	66 757	- 15 803
Achats & charges externes	270 501	- 34 753
Impôts et taxes	47 619	50 456
Charges de personnel	461 558	549 773
Dotations aux amortissements & provisions	84 149	- 13 115
Autres charges	593	- 1
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	864 420	552 359
Total II : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	- 797 663	- 568 163
Total II : RESULTAT D'ACTIVITE (I+II)	1 282 287	1 328 518
Produits financiers	156 628	266 975
Charges financières	578	93
Total IV : RESULTAT FINANCIER	156 050	266 883
Produits exceptionnels	-	-
Charges exceptionnelles	-	- 14
Total V : RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	14
Impôts sur les sociétés	37 591	64 074
RESULTAT EXERCICE	1 400 746	1 531 341

BILAN 31 DECEMBRE 2025 (en €)
FRANCE COMPETENCES

ACTIF	2025	2024	PASSIF	2025	2024
ACTIF IMMOBILISE			FONDS PROPRES		
Incorporelles	-	-	Apport	-	-
Corporelles	-	-	Apport à dévolution	-	-
En cours	-	-	Report à nouveau	40 852	23 158
Financières	-	-	Résultat de l'exercice	-	17 694
Compte de liaison investissements	-	-			
Total I	-	-	Total I	40 852	40 852
ACTIF CIRCULANT			PROVISIONS RISQUES & CHARGES		
France Compétences	167 582	167 582	Provisions pour risques	-	-
Créances sur autres subventions	-	-	Provisions pour charges	-	-
			Total II	-	-
Adhérents & comptes rattachés	-	-	DETTES		
Autres créances	-	-	Emprunts et dettes assimilés	-	-
			France Compétences	-	-
Charges constatées d'avance	-	-	Charges à payer pour engagements des financements de formation	-	-
			Dettes fournisseurs	-	-
Valeurs mobilières de placement	-	-	Dettes fiscales & sociales	-	-
			Autres dettes	-	-
Disponibilités	689	689	Produits constatés d'avance	-	-
Comptes de liaison			Comptes de liaison		
- Moyens communs	-	-	- Moyens communs	-	-
- Entre dispositifs	-	-	- Entre dispositifs	127 419	127 419
Total II	168 270	168 270	Total III	127 419	127 419
TOTAL GENERAL (I + II)	168 270	168 270	TOTAL GENERAL (I + II+ III)	168 270	168 270

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025 (en €)
FRANCE COMPETENCES

	2025	2024
Concours de France Compétences		
- au titre de la péréquation	-	-
- au titre des collectes légales	-	-
- au titre des fonds gérés obtenus	-	-
Contributions supplémentaires	-	-
Subventions de formation :		
- Fonds Social Européen (FSE)	-	-
- Etat	-	-
- Régions	-	-
- Appel à projet FPSPP		
- Autres	-	-
Mutualisation entre agréments	-	-
Reprises de provisions formation	-	-
Reversement au titre des disponibilités excédentaires		
Autres produits de formation		
PRODUITS DE FORMATION	-	-
Charges au titre du financement des formations	-	-
Reversement au titre de la collecte	-	17 694
Reversement au titre des disponibilités excédentaires	-	-
Mutualisation entre agréments	-	-
Autres charges de formation	-	-
CHARGES DE FORMATION	-	17 694
Total I : RESULTAT DE FORMATION	-	17 694
Produits de fonctionnement	-	-
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	-	-
Achats & charges externes	-	-
Impôts et taxes	-	-
Charges de personnel	-	-
Dotations aux amortissements & provisions	-	-
Autres charges	-	-
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	-	-
Total II : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	-	-
Total II : RESULTAT D'ACTIVITE (I+II)	-	17 694
Produits financiers	-	-
Charges financières	-	-
Total IV : RESULTAT FINANCIER	-	-
Produits exceptionnels	-	-
Charges exceptionnelles	-	-
Total V : RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-
Impôts sur les sociétés	-	-
RESULTAT EXERCICE	-	17 694

BILAN 31 DECEMBRE 2025 (en €)
COMPTE PERSONNEL DE FORMATION DES TRAVAILLEURS HANDICAPES EN ESAT

ACTIF	2025	2024	PASSIF	2025	2024
ACTIF IMMOBILISE			FONDS PROPRES		
Incorporelles	-	-	Apport	-	-
Corporelles	-	-	Apport à dévolution	-	-
En cours	-	-	Report à nouveau	8 812 108	7 502 072
Financières	-	-	Résultat de l'exercice	1 407 505	1 310 036
Compte de liaison investissements	-	-			
Total I	-	-	Total I	10 219 613	8 812 108
ACTIF CIRCULANT			PROVISIONS RISQUES & CHARGES		
France Compétences	-	-	Provisions pour risques	-	-
Créances sur autres subventions	-	-	Provisions pour charges	-	-
			Total II	-	-
Adhérents & comptes rattachés	1 323 010	1 290 942	DETTES		
Autres créances	-	-	Emprunts et dettes assimilés	-	-
			France Compétences	-	-
Charges constatées d'avance	-	-	Charges à payer pour engagements des financements de formation	-	-
Valeurs mobilières de placement	-	-	Dettes fournisseurs	-	-
Disponibilités	8 994 394	7 613 823	Dettes fiscales & sociales	-	-
			Autres dettes	-	-
Comptes de liaison			Produits constatés d'avance	-	-
- Moyens communs	45 621	-	Comptes de liaison		
- Entre dispositifs	-	-	- Moyens communs	-	23 327
			- Entre dispositifs	143 412	69 330
Total II	10 363 025	8 904 765	Total III	143 412	92 657
TOTAL GENERAL (I + II)	10 363 025	8 904 765	TOTAL GENERAL (I + II+ III)	10 363 025	8 904 765

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025 (en €)
COMPTE PERSONNEL DE FORMATION DES TRAVAILLEURS HANDICAPES EN ESAT

	2025	2024
Concours de France Compétences		
- au titre de la péréquation	-	-
- au titre des collectes légales	1 481 641	1 379 038
- au titre des fonds gérés obtenus	-	-
Contributions supplémentaires	-	-
Subventions de formation :		
- Fonds Social Européen (FSE)	-	-
- Etat	-	-
- Régions	-	-
- Appel à projet FPSPP	-	-
- Autres	-	-
Mutualisation entre agréments	-	-
Reprises de provisions formation	-	-
Reversement au titre des disponibilités excédentaires		
Autres produits de formation		
PRODUITS DE FORMATION	1 481 641	1 379 038
Charges au titre du financement des formations	-	-
Reversement au titre de la collecte	-	-
Reversement au titre des disponibilités excédentaires	-	-
Mutualisation entre agréments	-	-
Autres charges de formation	-	-
CHARGES DE FORMATION	-	-
Total I : RESULTAT DE FORMATION	1 481 641	1 379 038
Produits de fonctionnement	6 089	- 1 082
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	6 089	- 1 082
Achats & charges externes	24 672	- 4 271
Impôts et taxes	4 450	6 200
Charges de personnel	43 281	67 557
Dotations aux amortissements & provisions	7 675	- 1 611
Autres charges	54	- 0
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	80 132	67 874
Total II : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	- 74 043	- 68 956
Total II : RESULTAT D'ACTIVITE (I+II)	1 407 598	1 310 082
Produits financiers	0	- 0
Charges financières	93	48
Total IV : RESULTAT FINANCIER	- 93	- 48
Produits exceptionnels	-	-
Charges exceptionnelles	-	- 2
Total V : RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	2
Impôts sur les sociétés	0	- 0
RESULTAT EXERCICE	1 407 505	1 310 036

BILAN 31 DECEMBRE 2025 (en €)
MOYENS COMMUNS

ACTIF	2025	2024	PASSIF	2025	2024
ACTIF IMMOBILISE			FONDS PROPRES		
Incorporelles	1 710 626	1 325 263	Apport	-	-
Corporelles	32 349 040	32 960 647	Apport à dévolution	-	-
En cours	10 079 177	2 606 791	Report à nouveau	-	-
Financières	15 496	15 496	Résultat de l'exercice	-	-
Compte de liaison investissements	- 44 154 338	- 36 908 197			
Total I	-	-	Total I	-	-
ACTIF CIRCULANT			PROVISIONS RISQUES & CHARGES		
France Compétences	-	-	Provisions pour risques	3 903 889	4 545 664
Créances sur autres subventions	6 122	-	Provisions pour charges	-	-
			Total II	3 903 889	4 545 664
Adhérents & comptes rattachés	-	-			
			DETTES		
Autres créances	254 038	153 266	Emprunts et dettes assimilés	550 779	-
			France Compétences	-	-
Charges constatées d'avance	1 212 266	721 142	Charges à payer pour engagements des financements de formation	-	-
			Dettes fournisseurs	6 124 594	5 450 906
Valeurs mobilières de placement	-	-	Dettes fiscales & sociales	8 444 999	9 152 760
			Autres dettes	-	13 500
Disponibilités	27 464	1 804 540	Produits constatés d'avance	651 517	-
Comptes de liaison			Comptes de liaison		
- Moyens communs	17 652 572	18 288 422	- Moyens communs	-	-
- Entre dispositifs	523 314	-	- Entre dispositifs	-	1 804 540
Total II	19 675 778	20 967 369	Total III	15 771 889	16 421 705
TOTAL GENERAL (I + II)	19 675 778	20 967 369	TOTAL GENERAL (I + II+ III)	19 675 778	20 967 369

Annexe aux états financiers

Annexe aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025

Sommaire

1 Objet social

2 Nature des activités

3 Les faits marquants de l'exercice

4 Evènements postérieurs à la clôture

5 Règles et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

5.2 La présentation des comptes annuels

5.3 La convention d'objectifs et de moyens (COM)

5.4 Les sections financières en extinction

5.5 Les changements d'estimation et de méthode comptable

5.6 Les règles d'évaluation

5.6.1 La collecte des contributions auprès des adhérents

5.6.2 La péréquation et fonds réservés

5.6.3 Les subventions

5.6.4 Les adhérents et les comptes rattachés

5.6.5 Les taux d'annulations des engagements formation

5.6.6 La provision pour indemnités de fin de carrière

5.6.7 Le calcul des excédents de trésorerie

5.6.8 La répartition des charges de fonctionnement par sections comptables

5.6.9 Les immobilisations et amortissements

6 Informations relatives au bilan

6.1 L'actif

6.1.1 Les immobilisations incorporelles, corporelles et financières

6.1.2 Les amortissements

6.1.3 Les créances adhérents et comptes rattachés à l'activité principale par sections comptables

6.1.4 Les comptes de trésorerie

6.1.5 Les charges constatées d'avance

6.2 Le passif

6.2.1 Les fonds propres

6.2.2 Le suivi des charges de formation à payer

6.2.3 La provision pour indemnité de fin de carrière

6.2.4 Les dettes et comptes rattachés à l'activité principale par sections comptables

6.2.5 Les produits constatés d'avance

7 Informations relatives au compte de résultat

7.1 Les charges et les produits de formation

7.2 Le résultat financier

7.3 Le résultat exceptionnel

8 Autres informations

8.1 Les engagements hors bilan

8.1.1 Les engagements donnés

8.1.2 Les engagements reçus

8.2 Les effectifs au 31 décembre 2025

8.3 Les honoraires de commissariat aux comptes

9 Tableaux annexes

9.1 La répartition de la section Moyens Communs

9.2 Le respect des plafonnements des frais de gestion, d'information et de mission de la convention d'objectifs et de moyens

9.3 Autres informations

Le bilan pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 est présenté avant affectation du résultat.

Le total du bilan s'élève à 709 931 616 € et il présente un résultat bénéficiaire de + 7 113 848 €.

1. Objet social

OPCO Santé assure les missions définies par les dispositions légales et réglementaires pour les opérateurs de compétences.

Plus largement, OPCO Santé intervient dans le périmètre des conventions collectives qui l'ont désigné, tel que prévu à l'article 3 de l'accord du 26 février 2019 relatif à la constitution de l'opérateur de compétences « OPCO Santé ».

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

2. Nature des activités

OPCO Santé a été agréé pour collecter et gérer les fonds consacrés au financement :

- Du Plan de Développement des Compétences ;
- De l'Alternance ;
- Des contributions conventionnelles et volontaires.

Le champ couvert par OPCO Santé est le territoire français.

Les moyens mis en œuvre

OPCO Santé assure :

- La promotion des métiers des Branches adhérentes à OPCO Santé pour répondre aux besoins de recrutement ;
- L'information aux entreprises, aux salariés, aux demandeurs d'emploi et aux jeunes sur les dispositifs existants ;
- L'anticipation de l'évolution des emplois et qualifications, liés à la santé et médico-social ;
- Le conseil aux entreprises au plus près du terrain pour apporter des réponses individualisées ;
- Le financement de l'alternance, du plan de développement des compétences et des actions d'accompagnement des entreprises et des Branches.

3. Faits marquants de l'exercice

L'exercice 2025 a été marqué par :

- **L'aboutissement du plan stratégique 2023-2025** : Le bilan de la période 2023-2025 montre une transformation structurelle importante de l'OPCO, avec des avancées notables en digitalisation, organisation interne et partenariats, tout en maintenant un bon niveau de satisfaction des adhérents et l'atteinte globale des objectifs de la COM.
- **La validation du plan stratégique 2026-2028** par le Conseil d'administration de décembre 2025 : le plan stratégique vise à faire de la compétence et de la qualification le levier central pour répondre aux mutations démographiques, numériques, écologiques et aux tensions d'attractivité des métiers du soin et du lien. Il s'articule autour de trois priorités : renforcer l'anticipation stratégique, faciliter les parcours professionnels et offrir aux adhérents un accompagnement de proximité, réactif et innovant, au service d'un système de santé plus solidaire et durable.
- La **dernière année d'application de la Convention d'Objectifs et de Moyens (COM) 2023/2025**, signée le 17 novembre 2023 dont le cadre budgétaire correspondant au droit de tirage des frais de mission et de gestion est désormais exprimé en montant plafonné et non plus en pourcentage des fonds gérés.
- Le contrôle de l'efficience de l'OPCO Santé par l'IGAS.

4. Evènements postérieurs à la clôture

➤ Mission de la Cour des comptes

Postérieurement à la clôture de l'exercice, l'OPCO Santé a été soumise à une mission de contrôle effectuée par la Cour des comptes, notifiée le 28 janvier 2026, dans le cadre de ses prérogatives légales en matière de contrôle de la gestion. La Cour des comptes procède au contrôle des comptes et de la gestion de l'opérateur de compétences Santé pour les exercices allant de 2019 à 2024.

Cette mission porte notamment sur l'examen des procédures de gouvernance, de gestion financière et de contrôle interne mises en œuvre au sein de l'entité. Les travaux engagés par la Cour des comptes sont en cours à la date d'arrêté des comptes.

À ce stade, aucun élément issu de cette mission n'est de nature à remettre en cause les comptes arrêtés au titre de l'exercice clos. Les éventuelles recommandations ou observations formulées à l'issue des travaux feront l'objet, le cas échéant, d'un suivi dans les exercices futurs.

➤ Signature la Convention d'Objectifs et de Moyens (COM) pour la période 2026-2028

L'OPCO Santé va procéder, postérieurement à la clôture de l'exercice, à la signature du Convention d'Objectifs et de Moyens (COM) couvrant la période 2026-2028.

La signature de la COM 2026-2028 constitue un événement postérieur à la clôture sans incidence sur les comptes de l'exercice clos. Toutefois, il est susceptible d'avoir un impact sur les orientations stratégiques, l'activité et la trajectoire financière des exercices futurs.

5. Règles et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

Les comptes annuels de l'OPCO Santé ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable applicable aux organismes paritaires de la formation professionnelle défini par le règlement ANC n° 2023-07 du 10 novembre 2023, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2023, modifiant le règlement ANC n° 2019-03, et conformément aux prescriptions des règlements ANC n° 2014-03, ANC n° 2018-06, tels que modifiés par les règlements ANC n° 2023-03, et ANC n° 2022-06.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Image fidèle, sincérité,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables.

La méthode d'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

5.2 Présentation des comptes annuels

OPCO Santé gère sept dispositifs dont l'agrément, les comptabilités et les modes de gestion sont distincts :

- Plan de Développement des Compétences

Opérateur de compétence des fonds légaux destinés aux actions de formation des entreprises de moins de 50 salariés.

- Alternance

Opérateur de compétence des fonds légaux destinés au financement des dispositifs de l'Alternance.

- Conventionnel

Opérateur de compétence des fonds conventionnels destinés aux actions de formation des entreprises.

- Volontaire

Opérateur de compétence des fonds volontaires destinés aux actions de formation des entreprises.

- Travailleurs Handicapés en ESAT

Opérateur de compétence des fonds destinés au financement de la formation des travailleurs handicapés dans le cadre de la convention cadre applicable à compter du 1^{er} janvier 2017.

- Compte Personnel de Formation pour les Travailleurs Handicapés en ESAT

Opérateur de compétence des fonds destinés au financement des actions de formation des comptes personnels de formation des travailleurs handicapés.

- France Compétences

Opérateur de compétence des fonds légaux pour le compte de France Compétences.

Ces sept activités respectent le principe de non-fongibilité des sections comptables.

La comptabilisation des contributions CIFA (section Volontaire) non utilisées jusqu'au 31 décembre 2024 a été enregistrée en tant que produits constatés d'avance. Une régularisation des fonds écrêtés a été nécessaire au 31 décembre 2025 : le traitement comptable, qui reflète le principe d'écrêtement approuvé par le Conseil d'administration, n'avait pas été entièrement mis en œuvre sur le plan opérationnel. L'identification des fonds concernés par l'écrêtement était réalisée depuis le début de la mise en œuvre du dispositif, cependant, ces fonds demeuraient inscrits dans les produits constatés d'avance (contributions volontaires versées mais non encore utilisées).

La régularisation d'un montant de 11,7 M€ consiste à reclasser les fonds écrêtés, initialement comptabilisés en produits constatés d'avance, en réserves. Cette opération conduit à la constatation d'un résultat positif, lequel est ensuite affecté en report à nouveau.

5.3 La convention d'objectifs et de moyens (C.O.M.)

Afin de pouvoir répondre aux exigences de la convention d'objectifs et de moyens (C.O.M.) signée avec l'état, pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025, les charges de fonctionnement ont fait l'objet d'une répartition analytique, conforme au tableau de charges par destination, défini par le règlement n°2019-03 du 5 juillet 2019 du plan comptable applicable aux organismes paritaires de la formation professionnelle et de France Compétences.

La répartition analytique par mission, conformément à la C.O.M., est réalisée comme suit :

- Affectation directe des dépenses

Les charges de personnel et les frais de mission, sont affectés à chacune des catégories de dépenses en deux temps :

- Affectation directe dans chaque catégorie du personnel directement lié à l'activité (services régionaux et personnel du siège hors fonctions support) à partir d'une évaluation du temps consacré à chaque poste.
- Affectation du reste du personnel dans chaque catégorie au prorata des salaires répartis selon l'affectation directe des charges de personnel.

Les charges relevant de la communication (plaquettes d'information, site web, frais de réunion d'information, ...), de l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications, des Etudes et recherches, sont affectées directement aux catégories concernées.

- Affectation indirecte des autres charges

Elles sont affectées au prorata des dépenses directes, telles que définies dans le paragraphe précédent, sur les catégories de dépenses concernées.

5.4 Les sections financières en extinction

L'article 4 du décret n°2021-1739 du 29 décembre 2021 relatif au recouvrement et à la répartition des contributions dédiées au financement de l'apprentissage et de la formation professionnelle dispose que « les fonds propres disponibles de la section financière dédiée au Compte Personnel de Formation à l'issue de l'exercice comptable de l'année 2019 qui ne sont pas affectés à la liquidation des opérations y afférentes sont reportés dans la section financière dédiée à l'Alternance »

La récupération de la gestion du dispositif CPF par la Caisse des Dépôts a démarré au cours du dernier trimestre 2019. Depuis le 1er février 2021, les OPCO ne peuvent plus traiter les demandes mais continuent de payer les dossiers précédemment engagés.

La section financière dédiée à la gestion du dispositif Compte Personnel de Formation pour les Travailleurs Handicapés en ESAT (CPF TH) reste ouverte au 31/12/2025.

5.5 Le changement d'estimation et de méthode comptable

Conformément aux principes comptables français, l'entrée en vigueur d'un nouveau règlement comptable est assimilée à un changement de méthode comptable.

En 2025, l'OPCO Santé a appliqué pour la première fois les dispositions issues de la modernisation des états financiers (règlement ANC n° 2022-06 et règlement ANC n° 2023-03). Cette mise en œuvre se traduit principalement par une évolution de la présentation des états financiers et de l'annexe (rubriques, sous-totaux, libellés et tableaux de détail) ainsi que par une nouvelle définition du résultat exceptionnel. A noter que ce changement n'a pas d'impact significatif sur la présentation des comptes et sur le résultat de l'exercice.

5.6 Les règles d'évaluation

5.6.1 La collecte des contributions auprès des adhérents

Les sommes collectées au titre des obligations conventionnelles et volontaires des adhérents de l'OPCO Santé en matière de formation continue constituent des produits à comptabiliser sur l'exercice du versement des rémunérations sur lesquelles est assise la contribution.

Conformément au règlement comptable applicable, les collectes conventionnelle et volontaire à recevoir assises sur les salaires 2025 ont été rattachées à l'exercice.

Au 31 décembre 2025, elles ont été déterminées sur la base des encaissements de contributions masse salariale 2025 observés à la date du 13 mars 2026.

Les encaissements tardifs sur masse salariales 2024 et antérieurs sont comptabilisés en produits de l'exercice.

Les contributions volontaires sont comptabilisées en produit sur l'exercice de leur encaissement. En 2025 celles-ci s'élèvent à 232,8 M€

Au 31 décembre 2025, la part de la collecte volontaire encaissée et non rattachée à une décision de financement ou une prestation réalisée est comptabilisée en produits constatés d'avance. Pour 2025 ce montant s'élève à 58,7 M€

5.6.2 Péréquation et fonds réservés

En application de la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel notamment des articles 1 et 3, et du décret n° 2018-1331 du 28 décembre 2018 relatif à l'organisation et au fonctionnement de France Compétences, une dotation au financement à l'aide au développement des compétences au bénéfice des entreprises de - 50 salariés a été obtenue pour un montant de 9 M€ ainsi qu'une dotation au financement à l'aide à l'apprentissage pour 164,4 M€.

Le développement de l'Alternance constaté en 2025 entraîne le recourt à la péréquation pour l'exercice 2025 sous certaines conditions de plafonnement.

La dotation en péréquation au titre des engagements pris sur l'Alternance se monte à 24,6 M€ au 31/12/2025 dont -7,2 M€ de reprise du montant de la péréquation au titre de l'exercice 2024.

5.6.3 Les subventions

Les conventions de financement conclues entre l'OPCO et un organisme financeur prévoit l'attribution par l'organisme financeur d'une aide financière en contrepartie de la réalisation, par l'OPCO, de l'opération de formation mentionnée dans la convention.

Ces subventions sont inscrites dans le compte de résultat au 31 décembre 2025 pour leur montant notifié par le financeur.

Le critère d'engagement des actions de formation est une condition suspensive à l'attribution de la subvention.

Cette condition suspensive est levée lors de la constatation, par le financeur ; de l'engagement par l'OPCO des actions de formation selon les modalités prévues dans la convention.

La partie des ressources accordée par l'organisme financeur qui à la clôture n'a pas été utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée en produit constaté d'avance.

Au 31 décembre, les subventions à recevoir sont comptabilisés sur la base des engagements de formation donnés et minoré des acomptes reçus par l'OPCO

Pour les subventions obtenues depuis moins de trois ans, le produit des subventions est minoré par une provision destinée à couvrir les annulations éventuelles des engagements sous-jacent et les rejets lors du contrôle réalisé par l'organisme financeur.

La provision pour non-utilisation est calculée sur la base du taux d'annulation des EFF conventionnels auquel s'ajoute le taux de rejet ; soit 23 % en 2025.

Les subventions obtenues depuis trois ans et plus se voient appliquer une provision majorée compte tenu de leur antériorité. La provision pour non-utilisation est alors calculée sur la base du taux de rejet et de la majoration de 30 points ; soit un taux de 34% en 2025

5.6.4 Les adhérents et comptes rattachés

Les actions de formation engagées, réalisées et restantes à payer, constituent une charge de l'exercice de réalisation de la formation.

A la clôture de l'exercice, 458,6 M€ sont comptabilisés en charges à payer pour engagements de financement de formation

5.6.5 Les taux d'annulations des engagements formation

Les annulations probables sont valorisées à partir du taux moyen d'annulation déterminé pour chaque section sur la base de l'observation des annulations passées.

Par ailleurs, il est tenu compte, dans le respect du principe de prudence, des impacts probables sur les taux des changements de périmètre, d'agrément ou encore des modifications de pratique induites par les procédures internes.

Ainsi, les taux d'annulation suivants ont été retenus à fin 2025 pour les engagements de formation :

• Plan de développement des compétences	19,00%
• Alternance (taux global)	21,08%
• Conventionnel	19,00%
• Plan Travailleurs handicapés en Esat	10,00%
• Volontaire	6,90%

Les heures de formation postérieures à l'exercice ne sont pas prises en compte dans la charge à payer au 31/12/2025 et il est appliqué un taux d'annulation sur les engagements des millésimes antérieurs pris en compte en 2025.

5.6.6 La provision pour indemnités de fin de carrière

Elle a été calculée selon la méthode des unités de crédits projetées (ou méthode du prorata des droits au terme) selon les paramètres suivants :

- Un taux d'actualisation annuel net du fonds (inflation comprise) de 3,5%.
- Un départ à la retraite à l'âge de 63 ans pour les non-cadres et 64 ans pour les cadres à l'initiative du salarié.
- Un taux de revalorisation des salaires de 1,5% toutes catégories sociales professionnelles confondues.
- Un taux de rotation faible toutes catégories sociales professionnelles confondues.
- Un taux de charges patronales et de charges fiscales assises sur les salaires de 62,6 % pour les non-cadres et de 67,8% pour les cadres.

5.6.7 Le calcul des excédents de trésorerie

Les articles R. 6332-27 à R. 6332-29 du Code du travail prévoient que les disponibilités dont un OPCO peut disposer au titre des actions de l'Alternance et du Plan de Développement des Compétences ne peuvent excéder le tiers des charges comptabilisées (à l'exception des dotations aux amortissements et provisions) au cours du dernier exercice clos.

A la clôture de l'exercice 2025, l'OPCO Santé n'est pas en situation d'excédent de trésorerie.

5.6.8 La répartition des charges de fonctionnement par sections comptables

Les charges de fonctionnement sont affectées selon les modalités suivantes :

- Conventionnel : sur la base des accords de Branche, à hauteur de 0,0465% de la masse salariale brute 2025 déclarée par les adhérents de la branche 3SMS ; 11,20% du montant de la collecte au titre de 2025 pour les adhérents de la branche HP/THERMALISME et 10,09% du montant de la collecte au titre de 2025 pour les adhérents de la branche SPSTI.
- Volontaire : selon les règles définies par le conseil d'Administration, à hauteur de 6% des contributions comptabilisées.

Pour les autres sections, après déduction des frais affectés aux sections ci-dessus, l'affectation est réalisée au prorata de la collecte, exception faite les sections en extinction pour lesquelles les frais sont affectés en fonction de la charge à payer pour engagement de financement de formation.

5.6.9 Les immobilisations et amortissements

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur cout d'acquisition comprenant le prix d'achat, les frais accessoires ou à leur cout de production.

Les immobilisations ont été amorties selon la méthode linéaire en fonction de la durée prévisible d'utilisation des biens. Ces durées sont les suivantes :

Nature	Durée des amortissements
Logiciels	3 à 7 ans
Constructions	50 ans
Agencements et aménagements	10 ans
Agencements sur sol d'autrui	5 ans
Matériel et outillages	5 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel de bureau	3 et 5 ans

6. Informations relatives au bilan

6.1 L'actif

6.1.1 Les immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Les immobilisations incorporelles, corporelles et financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Tableau de variation des immobilisations

VALEUR BRUTE	Au 01/01/2025	Augmentations par acquisitions et virt de poste à poste	Diminutions par cessions ou mise hors service	Au 31/12/2025
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions et droits	1 755 037	969 513	82 471	2 642 079
Logiciels	4 263 914	197 176	214 458	4 246 632
Immobilisations incorporelles en cours	-	10 079 177		10 079 177
Sous-total	6 018 951	11 245 866	296 929	16 967 888
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrain	6 678 036			6 678 036
Batiments	32 209 917			32 209 917
Installations, agencements	11 420 021	519 207	15 059	11 924 168
Matériels et mobilier de bureau	5 930 653	496 570	802 474	5 624 749
Immobilisations corporelles en cours	2 606 791		2 606 791	-
Sous-total	58 845 417	1 015 776	3 424 324	56 436 869
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Actions B.F.C.C.	152			152
Dépôts et cautionnements	15 343			15 343
Sous-total	15 495	-	-	15 495
TOTAL	64 879 864	12 261 642	3 721 253	73 420 252

6.1.2 Les amortissements

Tableau de variation des amortissements

VALEUR AMORTISSEMENT	Au 01/01/2025	Augmentations	Diminutions par cessions ou mise hors service	Au 31/12/2025
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions et droits	1 494 700	198 617	82 471	1 610 846
Logiciels	3 198 989	582 709	214 458	3 567 239
Sous-total	4 693 688	781 326	296 929	5 178 085
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Batiments	8 934 815	641 280		9 576 096
Installations, agencement	9 681 856	314 451	13 847	9 982 460
Matériels et mobilier de bureau	4 661 307	665 913	797 946	4 529 273
Sous-total	23 277 978	1 621 644	811 793	24 087 828
TOTAL	27 971 666	2 402 970	1 108 722	29 265 914

6.1.3 Les créances adhérents et comptes rattachés à l'activité principale par sections comptables

Sections comptables	Les créances adhérents par section	Montant	Degré d'exigibilité	
			A moins d'un an	A plus d'un an
Sections légales	Plan de développement des compétences moins de 50	-	-	
	Alternance	-	-	
	France Compétences	-	-	
Autres sections actives	Plan Travailleurs handicapés en ESAT	3 260 687	3 260 687	
	Plan conventionnel	76 659 921	76 659 921	
	Plan volontaire	162 248 096	162 248 096	
Sections en extinctions	Plan légal des 50 salariés et plus	-	-	
	CIF CDI	-	-	
	CIF CDD	-	-	
	Compte personnel de formation	-	-	
	Compte Personnel Formation des Travailleurs handicapés en ESAT	1 323 010	1 323 010	
Total		243 491 714	243 491 714	-

En 2025, la campagne de la collecte n'a concerné que les sections Conventionnel et Volontaire et a été réalisée comme suit :

- Un 1^{er} acompte au 15/09/2025, à hauteur de 25% du taux de conventionnement 2025 sur la MSB 2024 déclarée par l'adhérent.
- Le solde de la contribution sur la masse salariale brute 2025 en mars 2026 avec comme date d'arrêt de la collecte le 13 mars 2026.

LES CREANCES	Montant brut	Degré d'exigibilité	
		A moins d'un an	A plus d'un an
Adhérents	243 491 714	243 491 714	
Subventions	26 200 571	26 200 571	
Autres créances	138 924 553	138 924 553	
Autres débiteurs	-	-	
Fournisseurs	-	-	
Total	408 616 838	408 616 838	-

6.1.4 Les comptes de trésorerie

LES VMP ET LES DISPONIBILITES	Total	Degré d'exigibilité	
		A moins d'un an	A plus d'un an
Les valeurs mobilières de placement (VMP)	131 775 913	131 775 913	
Les comptes de banques	124 026 323	124 026 323	
Total	255 802 236	255 802 236	-

Répartition des placements par sections comptables au 31/12/2025 :

Les placements	Plan de Développement des Compétences moins de 50 sal.	Alternance	Plan de Formation Travailleurs Handicapés en esat	Plan de Formation Conventionnel	Plan de Formation Volontaire	Compte Personnel de Formation Travailleurs Handicapés en esat	Moyens communs	Total
Valeur d'acquisition des SICAV et FCP								
Valeur d'acquisition des certificats de dépôts								
Valeurs d'acquisition des autres placements (comptes sur livrets, comptes épargne)			7 404 615	116 613 329	7 757 969			131 775 913
Valeur financière au 31/12/2025	-	-	7 404 615	116 613 329	7 757 969	-	-	131 775 913
Intérêts courus/plus ou moins value latente								
Plus ou moins value latente								
Intérêts courus								

6.1.5 Les charges constatées d’avance

Montant	Total	Degré d'exigibilité	
		A moins d'un an	A plus d'un an
Charges constatées d'avance de fonctionnement	1 212 266	1 212 266	-
Total	1 212 266	1 212 266	-

6.2 Le passif

6.2.1 Les fonds propres

Passif	Au 01/01/2025	Dotation	Reprise	Résultat	Au 31/12/2025 après affectation
Apport de dévolution	18 137 558	-	-	-	18 137 558
Report à nouveau	127 269 124	-	-	7 113 848	134 382 972
Situation nette au 31/12 (a)	145 406 682	-	-	7 113 848	152 520 530
Provision pour risques prud'homaux et litiges juridiques	349 320	443 854	- 38 559	-	754 615
Provision pour indemnité de fin de carrière	3 194 843	3 149 273	- 3 194 843	-	3 149 273
Provision pour risques de non utilisation des subventions	10 622 440	2 615 473	- 1 511 688	-	11 726 225
Autres Provisions	1 001 500	-	- 1 001 500	-	-
Total provision (b)	15 168 104	6 208 600	- 5 746 590	-	15 630 114
Total au 31/12 (a) + (b)	160 574 786	6 208 600	- 5 746 590	7 113 848	168 150 644

Pointage DTT Variation des FP

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat n-1	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise	18 137 558				18 137 558
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	145 710 163	- 18 441 038	-	-	127 269 124
Excédent ou déficit de l'exercice	- 18 441 038	18 441 038	7 113 848	-	7 113 848
Situation nette	145 406 682	-	7 113 848	-	152 520 530
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	15 168 104		6 208 600	- 5 746 590	15 630 114
TOTAL	160 574 786	-	13 322 448	- 5 746 590	168 150 644

6.2.2 Le suivi des charges de formation à payer

Ci-après, les tableaux de suivi des restants à financer au 31.12.2025 par section financière :

Alternance

Tableau de suivi du restant à financer par millésime	Exercice N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
Montant restant à financer à l'ouverture de 2025	89 764 868	85 905 516	185 129 271	0	360 799 655
Engagements et compléments 2025	0	0	0	223 069 724	223 069 724
Total I	89 764 868	85 905 516	185 129 271	223 069 724	583 869 379
Charges de Formation décaissées en 2025	11 850 713	43 752 557	99 719 198	45 014 105	200 336 573
Annulations 2025	30 323 996	11 922 295	17 017 251	3 555 524	62 819 065
Total II	42 174 709	55 674 852	116 736 449	48 569 628	263 155 639
Montant restant à financer à la clôture de 2025 (total I - Total II)	47 590 159	30 230 664	68 392 822	174 500 095	320 713 740

Tableau de la Charge à Payer pour engagements de financement de formation par millésime	Exercice N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
Engagements du millésime	551 390 032	260 569 024	235 144 765	223 069 724	1 270 173 546
Taux d'annulation 2025	-21,37%	-20,17%	-20,44%	-21,08%	
Annulations fin 2025	-117 828 408	-52 569 504	-48 057 274	-47 020 925	-265 476 112
Décaissements fin 2025	-431 218 855	-200 837 911	-146 691 061	-45 014 105	-823 761 931
Reprise engagement CPF 2020	4 499 132				4 499 132
Charges à payer à la clôture de 2025	6 841 902	7 161 609	40 396 430	131 034 694	185 434 635

Plan de Développement des Compétences moins de 50 salariés

Tableau de suivi du restant à financer par millésime	Exercice N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
Montant restant à financer à l'ouverture de 2025	81 489	511 786	5 649 789	0	6 243 064
Engagements et compléments 2025	0	0	0	14 796 350	14 796 350
Total I	81 489	511 786	5 649 789	14 796 350	21 039 414
Charges de Formation décaissées en 2025	15 151	248 012	3 802 254	9 255 040	13 320 457
Annulations 2025	23 851	157 656	1 157 159	2 352 501	3 691 167
Total II	39 002	405 668	4 959 413	11 607 542	17 011 624
Montant restant à financer à la clôture de 2025 (total I - Total II)	42 487	106 119	690 375	3 188 808	4 027 789

Tableau de la Charge à Payer pour engagements de financement de formation par millésime	Exercice N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
Engagements du millésime	56 566 275	11 575 384	16 617 316	14 796 350	99 555 324
Taux d'annulation 2025	-23,86%	-16,50%	-18,50%	-19,00%	
Annulations fin 2025	-13 494 165	-1 909 938	-3 074 203	-2 811 306	-21 289 613
Décaissements fin 2025	-43 072 110	-9 637 415	-13 172 955	-9 255 040	-75 137 521
Charges à payer à la clôture de 2025	0	28 030	370 157	2 730 003	3 128 191

Conventionnel

Tableau de suivi du restant à financer par millésime	Exercice N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
Montant restant à financer à l'ouverture de 2025	11 752 029	36 187 675	105 868 956	0	153 808 660
Engagements et compléments 2025				133 796 880	133 796 880
Total I	11 752 029	36 187 675	105 868 956	133 796 880	287 605 540
Charges de Formation décaissées en 2025	3 926 849	19 720 171	55 467 891	24 562 585	103 677 496
Annulations 2025	3 961 792	6 845 469	8 967 121	4 456 844	24 231 225
Total II	7 888 640	26 565 640	64 435 011	29 019 429	127 908 721
Montant restant à financer à la clôture de 2025 (total I - Total II)	3 863 389	9 622 035	41 433 944	104 777 450	159 696 819

Tableau de la Charge à Payer pour engagements de financement de formation par millésime	Exercice N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
Engagements du millésime	336 201 743	115 886 721	132 708 673	133 796 880	718 594 016
Taux d'annulation 2025	-21,54%	-19,50%	-19,50%	-19,00%	
Annulations fin 2025	-72 412 127	-22 597 911	-25 878 191	-25 421 407	-146 309 636
Décassements fin 2025	-262 058 276	-87 540 709	-77 721 964	-24 562 585	-451 883 534
Charges à payer à la clôture de 2025	1 731 340	5 748 102	29 108 518	83 812 887	120 400 847

Volontaire

Tableau de suivi du restant à financer par millésime	Exercice N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
Montant restant à financer à l'ouverture de 2025	10 096 787	18 802 236	120 798 119	0	149 697 142
Engagements et compléments 2025				270 948 561	270 948 561
Total I	10 096 787	18 802 236	120 798 119	270 948 561	420 645 703
Charges de Formation décaissées en 2025	3 435 870	9 903 017	82 803 268	134 018 939	230 161 095
Annulations 2025	3 364 277	4 026 376	18 068 996	18 695 829	44 155 477
Total II	6 800 147	13 929 392	100 872 265	152 714 768	274 316 572
Montant restant à financer à la clôture de 2025 (total I - Total II)	3 296 640	4 872 844	19 925 854	118 233 792	146 329 131

Tableau de la Charge à Payer pour engagements de financement de formation par millésime	Exercice N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
Engagements du millésime	722 630 274	251 011 358	250 998 413	270 948 561	1 495 588 606
Taux d'annulation 2025	-10,67%	-14,90%	-13,73%	-6,90%	
Annulations fin 2025	-77 119 022	-37 405 158	-34 458 745	-18 695 829	-167 678 754
Décassements fin 2025	-642 214 612	-208 733 357	-196 613 814	-134 018 939	-1 181 580 722
Charges à payer à la clôture de 2025	3 296 640	4 872 843	19 925 854	118 233 792	146 329 130

Travailleurs Handicapés en ESAT

Tableau de suivi du restant à financer par millésime	Exercice N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
Montant restant à financer à l'ouverture de 2025	115 437	199 866	3 978 088	0	4 293 391
Engagements et compléments 2025	-2			11 119 122	11 119 120
Total I	115 435	199 866	3 978 088	11 119 122	15 412 511
Charges de Formation décaissées en 2025	5 355	93 251	3 402 263	6 887 491	10 388 359
Annulations 2025	50 785	43 015	449 911	549 605	1 093 317
Total II	56 140	136 266	3 852 174	7 437 096	11 481 676
Montant restant à financer à la clôture de 2025 (total I - Total II)	59 295	63 600	125 913	3 682 026	3 930 835

Tableau de la Charge à Payer pour engagements de financement de formation par millésime	Exercice N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
Engagements du millésime	41 119 073	10 150 658	10 814 431	11 119 122	73 203 284
Taux d'annulation 2025	-15,56%	-10,08%	-10,06%	-10,00%	
Annulations fin 2025	-6 400 054	-1 023 287	-1 087 593	-1 111 912	-9 622 846
Décassements fin 2025	-34 719 019	-9 127 371	-9 726 838	-6 887 491	-60 460 718
Charges à payer à la clôture de 2025	0	0	0	3 119 719	3 119 719

6.2.3 La provision pour indemnités de fin de carrière

Le montant de la provision s'élève à 3 149 273 € au 31/12/2025.

6.2.4 Les dettes et comptes rattachés à l'activité principale par sections comptables

Les dettes aux adhérents sont constituées des charges à payer de formation.

Sections comptables	Les dettes adhérents par section	Montant	Degré d'exigibilité	
			A moins d'un an	A plus d'un an
Sections légales	Plan de développement des compétences moins de 50	3 128 191	2 789 622	338 569
	Alternance	185 605 764	106 706 977	78 898 787
Autres sections actives	Plan Travailleurs handicapés en ESAT	3 119 719	3 096 387	23 332
	Plan conventionnel	120 400 847	71 036 413	49 364 434
	Plan volontaire	146 329 130	145 353 289	975 841
Total		458 583 651	328 982 688	129 600 963

LES DETTES	Montant brut	Degré d'exigibilité	
		A moins d'un an	A plus d'un an
Emprunts et dettes auprès des ets bancaires	550 779	550 779	-
Adhérents et comptes rattachés	458 583 651	328 982 688	129 600 963
Autres dettes (dont Subventions en attente d'affectation)	4 463 827	4 463 827	-
Dettes fiscales & sociales	9 923 572	9 923 572	-
Dettes fournisseurs	6 131 796	6 131 796	-
Total	479 653 624	350 052 661	129 600 963

6.2.5 Les produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance au 31/12/2025 sont de 61 989 411 € et sont constitués des CIFA non utilisés sur la section Volontaire pour 58 668 544 € et des subventions non utilisées de la section conventionnelle pour 2 666 710 €.

7. Informations relatives au compte de résultat

7.1 Les charges et produits de formation

Répartition des ressources de formation

Sections comptables	Sections comptables :	Collecte	Dotation FC	Péréquation	Mutualisation entre agréments	Subventions, appel à projets (FSE, Etat, Régions et autres)	Autres produits de formation	Total des ressources de formation
Sections légales	Plan de développement des compétences moins de 50		8 959 654			233 856		9 193 510
	Alternance		164 358 972	24 569 415				188 928 387
	France Compétences							-
Autres sections actives	Plan conventionnel	111 896 113				9 541 538	1 511 688	122 949 339
	Plan volontaire	232 750 723						232 750 723
	Plan Travailleurs handicapés en ESAT	11 911 780				24 990		11 936 770
Sections en extinction	Compte Personnel Formation des Travailleurs handicapés en ESAT	1 481 641						1 481 641
	Total	358 040 257	173 318 626	24 569 415	-	9 800 384	1 511 688	567 240 370

Répartition des charges de formation

Sections comptables	Sections comptables :	Charges de formation décaissées y compris les charges à payer	Reversement FC au titre de la collecte	Reversement à effectuer au titre de l'extinction de la section	Mutualisation entre agréments	Reversement au titre des disponibilités excédentaires	Total des charges de formation
Sections légales	Plan de développement des compétences moins de 50	11 682 423					11 682 423
	Alternance	170 377 854			183 479		170 561 332
	France Compétences						-
Autres sections actives	Plan conventionnel	108 308 244					108 308 244
	Plan volontaire	208 696 194					208 696 194
	Plan Travailleurs handicapés en ESAT	9 856 820					9 856 820
Sections en extinction	Compte Personnel Formation des Travailleurs handicapés en ESAT						-
	Total	508 921 535	-	-	183 479	-	509 105 014

Les autres charges de formation, y compris les dotations pour provisions pour risques et charges sont incluses dans la rubrique « Charges de formation décaissées y compris les charges à payer ».

7.2 Résultat financier

Le résultat financier dégagés sur l'exercice 2025 s'élève à 6 100 302 € et est principalement dû aux taux d'intérêts rémunérateurs des comptes de placement en 2025.

7.3 Résultat exceptionnel

Conformément au règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers et à la réforme du Plan Comptable Général, le résultat exceptionnel n'est plus utilisé selon son ancienne

définition. À ce titre, aucun produit ni aucune charge n'a été comptabilisé en résultat exceptionnel sur l'exercice ; le résultat exceptionnel est donc nul.

8. Autres informations

8.1 Les engagements hors bilan

8.1.1 Les engagements donnés

Néant

8.1.2 Les engagements reçus

Néant

8.1.3 Les effectifs 2025

Au sens du bilan social, l'effectif moyen en CDI est de 380 salariés soit :

- 157 cadres (106 femmes et 51 hommes)
- 223 non-cadres (193 femmes et 30 hommes)

8.1.4 Rémunérations des dirigeants (loi n°2006-586 du 26 mai 2006)

L'information concernant le montant des rémunérations allouées aux dirigeants ne peut pas être communiquée dans la présente annexe car elle permettrait d'identifier la situation d'un membre déterminé des organes de direction.

8.1.5 Les honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux Comptes, supportés en 2025 s'élèvent à 81,4 K€ TTC.

9. Tableaux annexes

9.1 La répartition de la section Moyens Communs

Les immobilisations de la section des moyens communs sont réparties par dispositif selon la clé de répartition suivante : montants des collectes et fonds gérés comptabilisées au 31/12/2025 et affectés par les comptes de liaison.

La contrepartie des créances et dettes des Moyens Communs est inscrite dans les comptes de liaison des dispositifs

Postes bilan / sections comptables	Moyens communs	Plan de développement des compétences	Alternance	Conventionnel	Volontaire	Travailleurs handicapés en Esat	Compte Personnel des travailleurs handicapés	Total
Immobilisations incorporelles	11 789 803	340 988	7 190 259	4 258 556		-	-	11 789 803
Immobilisations corporelles	32 349 040	935 607	19 728 743	11 684 690		-	-	32 349 040
Immobilisations financières	15 496	448	9 451	5 597		-	-	15 496
Autres créances	1 225 902	19 679	414 963	245 769	516 074	26 163	3 254	1 225 902
Emprunts et dettes financières	- 550 779	- 8 841	- 186 436	- 110 420	- 231 864	- 11 755	- 1 462	- 550 779
Disponibilités	27 464	441	9 297	5 506	11 562	586	73	27 464
Provisions pour risques	- 3 903 889	- 62 668	- 1 321 450	- 782 652	- 1 643 440	- 83 316	- 10 363	- 3 903 889
Autres dettes	- 14 974 585	- 240 382	- 5 068 834	- 3 002 105	- 6 303 928	- 319 586	- 39 752	- 14 974 585
Total	25 978 452	985 271	20 775 992	12 304 942	- 7 651 596	- 387 908	- 48 250	25 978 452

9.2 Le Respect des plafonnements des frais de gestion d'information et de mission de la convention d'objectifs et de moyens

La nouvelle Convention d'Objectifs et de Moyens (COM) couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2025 a été signée entre la DGEFP et l'OPCO Santé en novembre 2023.

Le modèle économique de la COM 2023-2025 a évolué ; le cadre budgétaire n'est plus exprimé en fonction des fonds gérés. La seule limite définie est le droit de tirage des frais de mission et de gestion sur l'activité Alternance. Le montant est fixé à 27,8 M€ par an et applicable pour la durée de la convention.

La formalisation de la COM quant à elle a conservé la précédente approche des fonds gérés. Les pourcentages mentionnés dans la convention sont donc renseignés à titre indicatif.

Au 31/12/2025 les frais de gestion et de mission affectés par la section Alternance s'élèvent à 27 803 722 €.

9.3 Autres informations

Pour rappel, l'OPCO Santé a opté pour le non-assujettissement à la TVA, la majorité de ses adhérents n'y étant eux-mêmes pas assujettis. Les contributions sont donc appelées sans TVA. En contrepartie, l'association l'OPCO Santé ne peut pas récupérer la TVA sur ses achats et investissements, qui sont donc pris en compte TTC dans l'exercice, soit un enchérissement de 20% pour les achats concernés. Le non-assujettissement à la TVA entraîne l'application d'une taxe sur les salaires, qui représente 10% de la masse salariale nette des charges patronales.